Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260605-2026601-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et l'arrêté préfectoral n° 35-2026-05-18-00001 fixant le mode de scrutin pour l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le vingt-neuf mai deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-neuf mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Carine KULIK, Mme Émilie JARDÉ, M. Christophe COUTURIER, M. Jordan LE ROUX, Mme Tifenn BOUVET, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Elise LEQUEUX, M. Olivier CLOUTEAU, M. Gauthier PILLON, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absents représentés : M. Jean-Jacques MARTINEZ (pouvoir à M. Yves-Alain GUIVARCH), Mme Caroline HANS (pouvoir à Mme Aurélie CHATELLIER), Adjoints, M. Fabrice AUTRIQUE (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), Mme Anaïs BOURGEOIS (pouvoir à Mme Elise LEQUEUX), M. Fabien BRUNET (pouvoir à M. Gauthier PILLON), M. Nicolas HUMBERT (pouvoir à Mme Myriam DESHOUILLERES, conseillers municipaux.

Absents : Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Fabrice LOUVEAU, Mme Claire JUBAULT, M. Julien METAYER, conseillers municipaux.

M. Jean-Michel HAUTBOIS a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.6.01 - ADMINISTRATION GENERALE – Elections sénatoriales 2026 – Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal

Monsieur Dehaese, Maire, présente et commente le rapport suivant :

« Par arrêté du 18 mai 2026, Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine a convoqué les conseils municipaux de toutes les communes du département le vendredi 5 juin 2026 afin d'élire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Le conseil municipal d'Acigné doit ainsi désigner 15 délégués et 5 suppléants.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et suppléants sont élus conformément aux dispositions des articles L. 289 et R.137 du code électoral, soit simultanément sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

En application de l'article R.142 du code électoral, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260605-2026601-DE

Composition du bureau électoral

Le bureau électoral présidé par le maire est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres les plus jeunes. Il s'agit de :

Monsieur Guivarch, Monsieur De Buck, Madame Dorge, Madame Bachy.

Liste déposée et enregistrée

Il est constaté qu'une seule liste est présentée et constituée comme suit :

Liste ACIGNÉ ENSEMBLE

N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Mandat sollicité
1	M.	DEHAESE	Olivier	Délégué
2	Mme	TUAL	Anne-Hélène	Déléguée
3	M.	GUIVARCH	Yves-Alain	Délégué
4	Mme	BACHY	Marie	Déléguée
5	M.	HAUTBOIS	Jean-Michel	Délégué
6	Mme	HANS	Caroline	Déléguée
7	M.	CLOUTEAU	Olivier	Délégué
8	Mme	DORGE	Aésa	Déléguée
9	M.	DE BUCK	Jean-Yves	Délégué
10	Mme	FAULON	Marie-Noëlle	Déléguée
11	M.	BRUNET	Fabien	Délégué
12	Mme	JARDÉ	Émilie	Déléguée
13	M.	LOUVEAU	Fabrice	Délégué
14	Mme	BOUVET	Tifenn	Déléguée
15	M.	PILLON	Gauthier	Délégué
16	Mme	DESHOUILLERES	Myriam	Suppléante
17	M.	HUMBERT	Nicolas	Suppléant
18	Mme	KULIK	Carine	Suppléante
19	M.	LE ROUX	Jordan	Suppléant
20	Mme	CHATELLIER	Aurélie	Suppléante

En application des articles L.289 et R.137 et suivants du code électoral, les conseillers municipaux votent en même temps pour les délégués et les suppléants.

Le conseil municipal procède au vote à bulletins secrets :

Votants : 24
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 24

Liste unique ACIGNÉ ENSEMBLE : 24 voix

Election des délégués

Le bureau électoral détermine le quotient pour l'élection des délégués.

Quotient électoral: $\frac{24}{15} = 1,6$

Liste unique ACIGNÉ ENSEMBLE : $\frac{24}{1,6} = 15$ reste 0

Les 15 mandats de délégués sont ainsi attribués.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260605-2026601-DE

Election des suppléants

Le bureau électoral détermine le quotient pour l'élection des suppléants.

Quotient électoral : $\frac{24}{5} = 4,8$

Liste unique ACIGNÉ ENSEMBLE : $\frac{24}{4,8} = 5$ reste 0

Les 5 mandats de suppléants sont ainsi attribués.

Les délégués et suppléants sont proclamés élus dans l'ordre de présentation figurant sur la liste unique ACIGNÉ ENSEMBLE, comme suit :

N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Mandat de l'élu(e)
1	M.	DEHAESE	Olivier	Délégué
2	Mme	TUAL	Anne-Hélène	Déléguée
3	M.	GUIVARCH	Yves-Alain	Délégué
4	Mme	BACHY	Marie	Déléguée
5	M.	HAUTBOIS	Jean-Michel	Délégué
6	Mme	HANS	Caroline	Déléguée
7	M.	CLOUTEAU	Olivier	Délégué
8	Mme	DORGE	Aésa	Déléguée
9	M.	DE BUCK	Jean-Yves	Délégué
10	Mme	FAULON	Marie-Noëlle	Déléguée
11	M.	BRUNET	Fabien	Délégué
12	Mme	JARDÉ	Émilie	Déléguée
13	M.	LOUVEAU	Fabrice	Délégué
14	Mme	BOUVET	Tifenn	Déléguée
15	M.	PILLON	Gauthier	Délégué
16	Mme	DESHOUILLERES	Myriam	Suppléante
17	M.	HUMBERT	Nicolas	Suppléant
18	Mme	KULIK	Carine	Suppléante
19	M.	LE ROUX	Jordan	Suppléant
20	Mme	CHATELLIER	Aurélie	Suppléante

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 5 juin 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE
Ille-et-Vilaine

M. Jean-Michel HAUTBOIS
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE
Ille-et-Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr, à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.